

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le douze décembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Étaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusés: LAGAREIRO Chantal et KHALED Stéphane.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Choix du fournisseur pour la livraison de repas conditionnés pour la cantine ; fixation du tarif

du repas vendu

Suite à la décision prise en novembre dernier lors de la dernière réunion de conseil, la commune reprendra la gestion de la cantine à compter du 1^{er} janvier 2018. Un appel d'offres a été lancé en octobre, seulement deux entreprises ont répondu. Après analyse des offres, la Société RPC (Restauration Pour Collectivités) s'avère la plus intéressante. Après délibération, le Conseil Municipal décide de retenir la Société RPC, pour la livraison de repas en liaison froide, à compter de la rentrée de janvier 2018 et charge le Maire de signer tous les documents correspondants.

Quant au tarif des repas facturés aux familles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les prix fixés par l'association jusqu'à la fin de l'année scolaire, pour les inscrits permanents et les occasionnels et de les augmenter progressivement jusqu'en 2020, à savoir :

- Au 01/01/2018 : 2,85 € pour les inscrits permanents,
4,00 € pour les occasionnels,
- Au 01/09/2018 : 3,10 € pour les inscrits permanents,
4,35 € pour les occasionnels,
- Au 01/09/2019 : 3,60 € pour les inscrits permanents,
5,00 € pour les occasionnels,
- Au 01/09/2020 : 3,90 € pour les inscrits permanents,
5,00 € pour les occasionnels.

Demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2018 et D.R.A.C. pour les travaux de l'église

Les travaux de restauration de l'église ont été programmés en trois tranches. La première tranche de travaux consiste à assainir les murs et les sols de l'église, par la pose de gouttières sur l'ensemble des toitures. Après réalisation de tranchées drainantes, des caniveaux pavés seront implantés sur le pourtour de l'édifice, pour reprendre les eaux de ruissellement. Ces travaux permettront également la mise en accessibilité des établissements recevant du public. L'estimation des travaux de cette première tranche s'élève à 178 095,30 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le lancement de cette première tranche, donne son accord pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 (D.E.T.R. spéciale pour les monuments historiques) et une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et autorise le Maire à effectuer toutes les démarches s'y rapportant.

Suivi des travaux de l'assainissement

Les travaux de raccordement en électricité pour l'alimentation de la station d'épuration sont terminés, le certificat de conformité signé. Il manque l'intervention d'EDF pour procéder à la mise en service. Les travaux prévus dans le fossé où vont s'évacuer les eaux à la sortie de la station ne se feront pas pour l'instant, à voir à l'usage.

Le 11 janvier 2018, une réunion est prévue à la Mairie de CIEL pour mettre en place le plan d'évacuation des boues de la lagune de Merley.

Point sur les travaux à la Halle

Le nouveau local de rangement construit par les employés communaux est quasiment terminé. Les portes sont mises en place. Le devis du menuisier PRIEUR pour la mise en place de rayonnages solides a été validé et retourné. Un devis d'amélioration de la toiture est demandé avec le remplacement du dôme existant par des puits de lumière.

Mise en œuvre du R.I.F.S.E.E.P. pour les agents techniques au 01/01/2018

La mise en place du nouveau dispositif du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.), instauré en 2016 pour les agents de catégorie B (les secrétaires) est étendue aux agents de la catégorie C (les agents de restauration et d'entretien) à compter du 1^{er} janvier 2018. Elle sera composée de deux parties, une en fonction du poste occupé (I.F.S.E.) et une en fonction des objectifs (C.I.A.).

Décision Modificative n°3 – Budget Communal

Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé du Maire, donne son accord pour les écritures comptables suivantes :

- En fonctionnement, 3 000 € sont à transférer des Dépenses imprévues sur le compte du personnel, suite au remplacement de Laurent BARBAUD en arrêt maladie.

- En investissement, 15 500 € sont à prélever sur les Dépenses imprévues pour financer des opérations d'investissements : 3 000 € pour la rampe à l'école, 7 000 € pour les travaux extérieurs de l'église et 5 500 € pour l'achat de deux radars pédagogiques

Ces deux radars pédagogiques seront installés aux entrées du village : un Rue de la Bretonnière et l'autre Rue de Verdun. La commune de CIEL a sollicité la Direction des Routes et des Infrastructures (D.R.I.) par un arrêté municipal, demandant une limitation de vitesse à 50km/h le long de la RD970, entre les deux panneaux d'entrée du village.

Nouveau contrat pour la machine à affranchir

Un représentant de la Société DOC'UP propose une nouvelle machine à affranchir plus facile à utiliser et surtout moins chère en location. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de conclure avec la Société DOC'UP de NANTERRE, un contrat de location pour une machine FP mini au prix de 190 € HT par an, avec six mois gratuits en 2018, en remplacement du contrat avec PITNEY BOWES. Le Maire est autorisé à signer ce nouveau contrat.

Location de l'ancienne peupleraie lieudit «Les Sablonnières»

Le bail concernant l'ancienne peupleraie au lieudit «Les Sablonnières» arrive à échéance en 2017. L'ancien locataire, M. Jean-Louis BONNOT, n'étant plus intéressé, le terrain sera loué à M. Maxime VIOLOT. Le Conseil Municipal accepte de louer la parcelle cadastrée ZD 73, d'une superficie de 20a 40ca, à M. Maxime VIOLOT, pour une durée de neuf ans, moyennant un fermage, fixé chaque année par un arrêté préfectoral. Le Maire est autorisé à signer ce nouveau bail.

Convention de servitudes avec GRDF pour les ouvrages de distribution publique de gaz Rue de la Bretonnière

La Commune racheté à l'Association Foncière de Remembrement (A.F.R.) DE CIEL, pour un euro symbolique, le fossé longeant la propriété «CHANUT», Rue de Fontaine, pour permettre les travaux d'aménagement du site prévus par l'OPAC. G.R.D.F. propose une convention de servitude pour le passage d'une canalisation de gaz, sur la parcelle ZB 117, pour alimenter les futures constructions. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de cette convention et autorise le Maire à la signer.

Approbation du compte-rendu financier 2016 de l'aménagement du secteur de la Bretonnière par l'OPAC

Chaque année, l'OPAC de Saône et Loire doit présenter un compte-rendu financier, en tant qu'aménageur de la propriété de la Bretonnière. Pour l'année 2016, ce bilan est à nouveau déficitaire car il n'y a pas eu de rentrée d'argent pour l'exercice. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu financier 2016 de l'OPAC.

Suite à la démission de Mme Elodie BERNER, désignation de nouveaux membres pour le S.I.V.O.S de VERDUN et les différentes commissions communales

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission officielle d'Elodie BERNER, pour des raisons personnelles. Elle sera remplacée par Benoît VIOLOT, en tant que 1^{er} suppléant pour le SIVOS de VERDUN, par Catherine SARRE à la commission «Fleurissement» et par Nicole BIDEAU à la commission «Bulletin municipal».

Organisation des vœux 2018

La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 19 janvier 2018, à 18h30, à la Maison des Loisirs. Tous les habitants de CIEL sont conviés. L'organisation sera similaire à celle des derniers vœux.

Questions diverses

Le Maire a reçu deux lettres de remerciements : l'association «Des étoiles pour Noa» et l'Association des Donneurs de sang.

Comme l'an dernier, un calendrier sera distribué dans chaque foyer de la commune, avec un exemplaire du «Journal de Saône et Loire», dans lequel paraîtra, ce jour-là, tout un reportage sur la commune de CIEL.

Le 5 décembre dernier a eu lieu la signature de l'achat d'une bande de terrain le long de la propriété BIANCARDI, afin de sécuriser la Rue Neuve. La clôture existante sera enlevée cette semaine et une entreprise devrait abattre les arbres la semaine prochaine si le temps le permet.

Un tarif pour occupation du domaine public sera fixé lors d'une prochaine réunion de Conseil Municipal, notamment pour l'occupation du chemin rural qui passe derrière les maisons de la Grande Rue.

La remise des prix pour le fleurissement est prévue le samedi 24 mars 2018 à MACON.

La distribution des colis de Noël pour les personnes de plus de 70 ans, n'ayant pas assisté au repas offert par le Comité des Fêtes en mai dernier, est prévue le samedi 16 décembre 2017. Le rendez-vous est fixé à 9h devant l'épicerie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22H15.

A CIEL, le 20 décembre 2017
Le Maire,